



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



Est+érel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

Un destin en commun.

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PRÉAMBULE | 4 |
| INTRODUCTION | 4 |
| MODALITÉS D'ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE | 5 |
| PRÉSENTATION DU TERRITOIRE | 5 |
| FINALITÉ 1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE | 6 |
| FINALITÉ N° 2 : LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES | 10 |
| FINALITÉ N° 3 LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS | 15 |
| FINALITÉ N° 4 LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS | 16 |
| FINALITÉ N° 5 UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES | 18 |
| CONCLUSION | 19 |

PRÉAMBULE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, dispose que toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 50 000 habitants sont dans l'obligation d'élaborer, en amont du débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable. Ce rapport porte sur l'année N-1, en l'espèce 2021, et s'articule autour des 5 finalités définies réglementairement pour le développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 définit la structure de ce rapport, commenté par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales. Selon cette réglementation, le rapport comporte deux parties : l'une relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, l'autre relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire, les services de la Communauté d'Agglomération ont dû, en 2020 comme en 2021, s'organiser afin d'assurer pleinement la continuité de leurs missions de service public. De fait, si la période a pu être quelque peu perturbée pour la mise en œuvre de certaines actions, la communauté d'agglomération a su pleinement s'adapter, s'organiser et continuer à assurer un service essentiel à l'utilisateur.

INTRODUCTION



À la suite du changement de gouvernance opérée en 2020, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée est devenue **Estérel Côte d'Azur Agglomération**, dénomination votée en Conseil communautaire et retranscrite par arrêté préfectoral du 18 mai 2021. Ce changement de nom et d'identité visuelle a été décidé car la dénomination « CAVEM » était un acronyme dont peu de gens connaissaient la signification et encore moins l'action. Considérant qu'il était nécessaire de renforcer le sentiment d'appartenance à une structure vue comme essentiellement administrative, il est apparu judicieux et opportun d'utiliser les atouts pour lesquels notre territoire rayonne à l'international : Estérel et Côte d'Azur.

Ce changement de nom s'appuie également sur la volonté des maires des 5 communes membres de l'EPCI de travailler ensemble, en mettant de côté les différences historiques et politiques, pour œuvrer en faveur de l'ensemble du territoire. Cette volonté s'est notamment traduite par l'adoption à travers la signature d'un pacte de gouvernance, acte fondateur et « feuille de route » partagée de la mandature.

Le pacte de gouvernance adopté en conseil communautaire le 25 mars 2021 définit les grandes orientations et le programme des investissements pour les six années à venir. Ce pacte a été élaboré en concertation par les maires des 5 communes sur la base d'une volonté partagée de donner du corps à une ambition pour le territoire. Il s'articule autour de trois axes : améliorer le service rendu aux usagers, développer l'attractivité du territoire et renforcer la gestion des risques et la préservation de l'environnement naturel, en particulier la lutte contre les inondations qui est une priorité majeure.

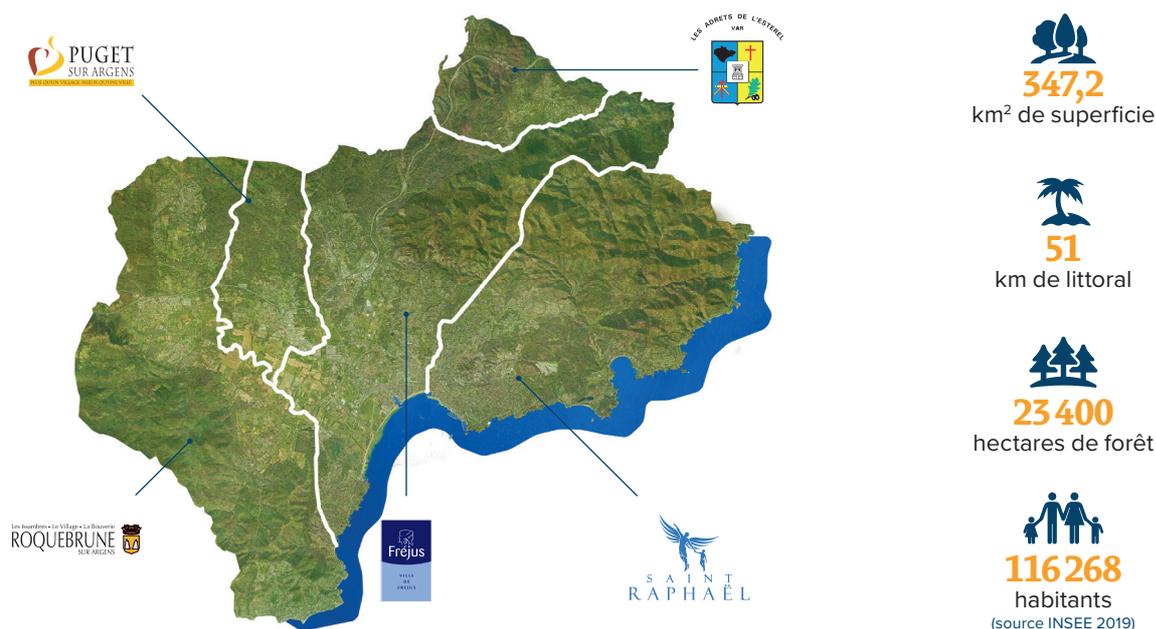
MODALITÉS D'ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport Développement Durable s'est appuyé notamment sur un questionnaire en ligne adressé à tous les services de la Communauté d'Agglomération.

Cette nouvelle édition tente de recenser les actions et politiques publiques les plus significatives, tant au sein de l'administration intercommunale qu'au niveau des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération regroupe cinq communes : Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Dans le cadre des compétences transférées par les villes, les services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération œuvrent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire.



La diversité des paysages offre aux habitants un massif classé (Estérel). Le patrimoine naturel et écologique, la douceur du climat confèrent richesse, force et identité à un territoire particulièrement attractif. Entre 1968 et 2010, celui-ci a vu une augmentation de sa population de 81,4 %. Le développement économique du territoire est également perceptible au travers d'une fréquentation annuelle de 1,6 million de touristes.

De cette dynamique découlent des besoins en infrastructures, en logements, en équipements, en services, en énergies, comme en termes de gestion des déchets, en augmentation constante. Le dynamisme du territoire ne peut se concevoir sans la prise en compte de ces contraintes et de certaines problématiques, tout particulièrement de la vulnérabilité aux risques d'inondations et de submersion ainsi que du recul du trait de côte lié à l'érosion et au changement climatique.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) reçoivent régulièrement de nouvelles compétences transférées par les communes, soit parce que la loi l'impose, soit par démarche volontaire. Estérel Côte d'Azur Agglomération exerce 31 compétences, décrites dans ses nouveaux statuts.

FINALITÉ 1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Au travers de ses compétences, comme par exemple le transport et le développement économique, Estérel Côte d'Azur Agglomération veille à limiter son impact carbone et les émissions de gaz à effet de serre inhérentes à leur exercice.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération fixe des objectifs et orientations en accord avec la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. À ce schéma sont rattachés le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui concourent à ces objectifs. Vertueux en termes de consommation d'espace, le SCoT devra être mis en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région, mais aussi avec les nouvelles réglementations telles que la Loi ELAN et la Loi Climat et résilience.

Le Schéma projette notamment la réalisation d'une nouvelle voie de liaison Fréjus-Puget, voie de contournement à la RDN7 pour la désaturer en régulant le trafic, et ainsi réduire le volume de gaz à effet de serre (GES).

Des objectifs en termes de production d'énergie y sont également inscrits.

Le SCoT est programmé à une échelle de 20 ans, avec une évaluation à 6 ans. Il sera procédé à une évaluation des objectifs et orientations en 2023 sur la base d'indicateurs.

HABITAT

Le Programme « Rénover pour Habiter mieux » permet l'accompagnement et le subventionnement de propriétaires occupants et bailleurs dans leurs travaux de réhabilitation énergétique de leur logement. Ce Programme d'Intérêt Général a été mis en place par la Communauté d'agglomération depuis 2017 avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat, de l'État, de la Région et du Département, dans le but d'aider les propriétaires dans leurs projets de rénovation. Ce dispositif arrive à échéance en septembre 2022. Cependant, au regard des résultats

positifs obtenus, l'objectif est de le reconduire. Les travaux subventionnés peuvent être : isolation, VMC, poêle à bois. En quatre ans, 328 propriétaires ont bénéficié de ce dispositif.



En 2021, ce programme a soutenu 60 propriétaires pour un montant total d'aide de 138 000 € :

- 23 dossiers pour faire face à la perte d'autonomie
- 34 dossiers pour lutter contre la déperdition d'énergie
- 3 dossiers de lutte contre l'habitat indigne

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Un parapheur électronique et une solution d'envoi postal dématérialisée sont progressivement mis en place. Portées par le Secrétariat Général, ces actions permettent d'une part de limiter considérablement les impressions de documents, et d'autre part de réduire significativement les déplacements des agents. En effet, 2 déplacements sur 4 ont été supprimés. Ce déploiement débuté en 2021 a été finalisé début 2022.

INFORMATIQUE

Le service informatique poursuit la mise en place d'un système avancé d'extinction ou de veille sur les postes utilisateurs ainsi que sur les copieurs multifonctions lors des heures non travaillées.

Aussi, le service acquiert exclusivement du matériel dit « Green-It » (en français : éco-TIC). Ce concept vise à réduire l'empreinte écologique, économique, et sociale des technologies de l'information et de la communication en utilisant les démarches d'éco-conception, d'économie d'énergie, de gestion des déchets afin de respecter l'objectif fixé de diviser

par 4 les émissions globales de GES à l'horizon 2050. De plus, le Green-it préserve les conditions de travail des employés du digital.



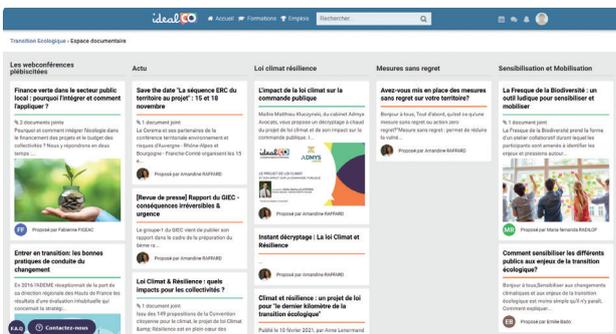
Par ailleurs, le service informatique fait progresser ses interventions à distance en 2021. Sur les 1600 interventions opérées en 2021, environ 88 % sont réalisées à distance soit 1408 interventions, d'où une progression de 300 interventions par rapport à 2019. En d'autres termes, 192 déplacements physiques ont été faits en 2021, contre environ 500 en 2019.

Le service conduit également une politique de réduction globale des imprimantes individuelles, soit une imprimante individuelle par service et des copieurs multifonctions partagés au sein d'un même bâtiment.

En 2021, les services de la Communauté d'Agglomération ont consommé 24 toners noirs (21 en 2019) et 48 toners couleurs (42 en 2019), chiffres à mettre en perspective de l'évolution du nombre d'agents.

La visioconférence progresse également de manière significative depuis le début de la crise sanitaire, réduisant ainsi les déplacements.

RESSOURCES HUMAINES



Depuis 2021, le service informatique d'Estérel Côte d'Azur Agglomération développe les formations à distance par le biais de la plateforme IdéalCO. Cette plateforme fonctionne comme un réseau social et permet ainsi à tous les agents de l'EPCI d'accéder à des formations intrinsèques à leurs domaines d'activités professionnelles mais également à d'autres susceptibles de les intéresser. Ce qui a pour corollaire d'éveiller la curiosité de chacun sur des notions professionnelles et/ou techniques qui pouvaient sembler lointaines.

Le télétravail progresse depuis 2018 puisque, hors périodes de confinement ou de télétravail encadré par les mesures gouvernementales où il est plus fréquent, 6 à 8 agents en bénéficient à temps plein ou partiel.

SERVICE HYDRAULIQUE COURS D'EAU

Pour la construction des nouveaux ouvrages hydrauliques, le service Hydraulique Cours d'eau tend à toujours privilégier les circuits courts. À titre d'exemple, lors de la réalisation du bassin de Vaulongue, les matériaux et granulats nécessaires à sa construction sont extraits à environ 1 kilomètre de l'ouvrage.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le stade Rossi ainsi que le terrain de handball et le bâtiment du Palais des sports sont équipés en éclairage LED.

ARCHIVES

Le service archives a rédigé un cahier des charges pour mutualiser entre l'EPCI et ses communes membres la fonction de destruction d'archives papiers sur le territoire. Les impératifs de déchetage et le recyclage de l'intégralité des archives confiées ont été intégrés. L'opération de destruction d'archives est prévue au 1^{er} trimestre 2022. De plus le déménagement du service est en cours pour un service mutualisé avec certaines communes afin de réduire le nombre de sites d'implantation et donc de minorer les déplacements.

DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Un diagnostic permanent des eaux usées a été mis en place sur les communes de Fréjus, Saint-Raphaël et Puget sur Argens. Celui-ci vise à identifier les eaux parasites, afin de les supprimer et ainsi limiter le fonctionnement des installations de pompage et de traitement des eaux usées.

GRANDS PROJETS

Le service des Grands Projets a notamment pour mission de concevoir des nouveaux locaux pour la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur. Le marché global de performances pour la construc-

tion du siège de l'EPCI inclura une mission transversale de mise en œuvre et de conduite de la Démarche d'Évaluation « Bâtiment Durable Méditerranéen ». D'une façon plus générale, cette opération est destinée à concevoir et construire un bâtiment exemplaire en termes de performances énergétiques et environnementales. Elle s'inscrit pleinement dans la finalité de lutte contre le changement climatique ainsi que dans celle d'exploitation des ressources selon des modes de consommation responsable. Le projet sera soumis à la RE 2020 et se positionnera comme un bâtiment durable exemplaire en termes de performances énergétiques et environnementales, en respectant un cahier des charges précis de la région PACA. Ce projet prévoit de recourir aux énergies renouvelables notamment :

- Des panneaux solaires photovoltaïques,
- Des sondes géothermiques verticales (SGV) : des sondes d'environ 150 m de profondeur permettant par un échangeur, de transférer la chaleur du sol vers le bâtiment pour la production de chaud et de froid,
- Un dispositif de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,
- Un dispositif de récupération de chaleur du local serveur.

Un écologue sera missionné pour réaliser un audit sur la faune et la flore existante, faire des propositions à apporter au programme et mettre en place des protocoles de protection en vue des travaux.

Le projet prévoit également que la parcelle accueillant le bâtiment dispose de 50 % d'espaces verts.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE

Estérel Côte d'Azur Agglomération poursuit les projets engagés en lien avec l'agriculture : développement de circuits courts, création d'une plateforme agricole, Maison des Terroirs...

Ces projets ont pour ambition d'asseoir l'attractivité du territoire de demain, dans un désir de concilier de façon harmonieuse le besoin d'expansion économique et d'habitat tout en préservant, valorisant et optimisant les espaces naturels et agricoles. Ces projets, en maintenant une agriculture locale dynamique, contribuent :

- À maintenir la structure fertile et la perméabilité des sols et donc, agir en prévention des inondations en maintenant des zones d'expansion de crue,
- À réguler le climat par la présence de sols cultivés et de couverts végétaux,

- À créer des coupe-feu qui évitent les propagations d'incendies,
- À limiter la production de GES en privilégiant les circuits courts,
- À recycler les déchets organiques par leur réintroduction dans le sol.

EMPLOI ET FORMATION

Créé en 2019, le Campus connecté est un lieu d'étude qui met à la disposition des étudiants inscrits, des salles connectées et équipées, leur permettant de suivre un cursus de l'enseignement supérieur de leur choix à distance, tout en étant encadré et accompagné par un tuteur.



Il concerne un public d'étudiants ou de personnes en reconversion universitaire ou professionnelle, des communes proches et leur évite ainsi de nombreux et lointains déplacements,

En 2021, la capacité du Campus Connecté a été portée de 13 places en 2019 à 30 places.

Cet établissement fait partie des 13 campus connectés labélisés en France.

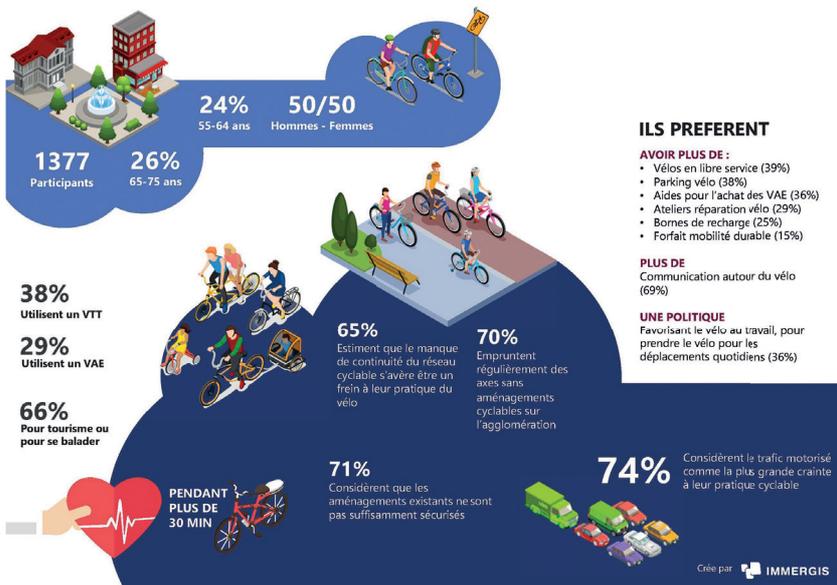
TRANSPORTS & MOBILITÉ

> SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

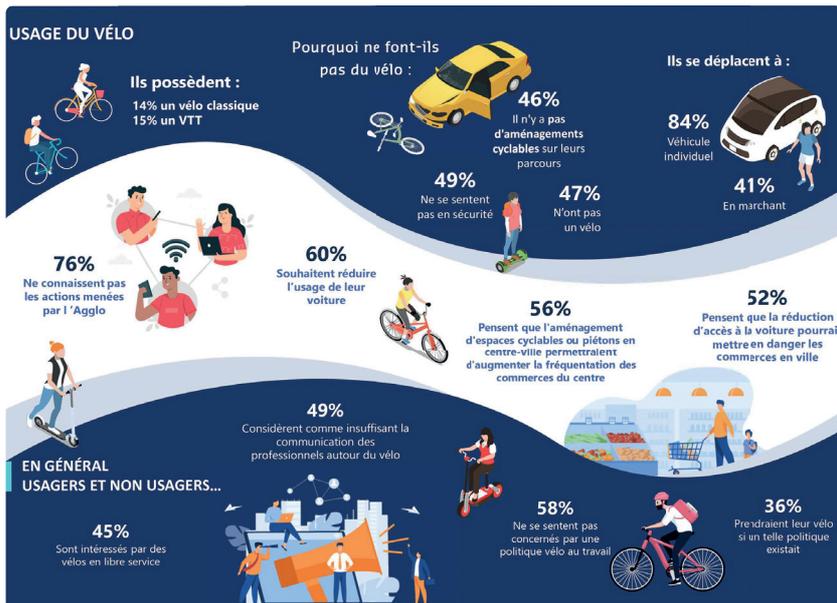
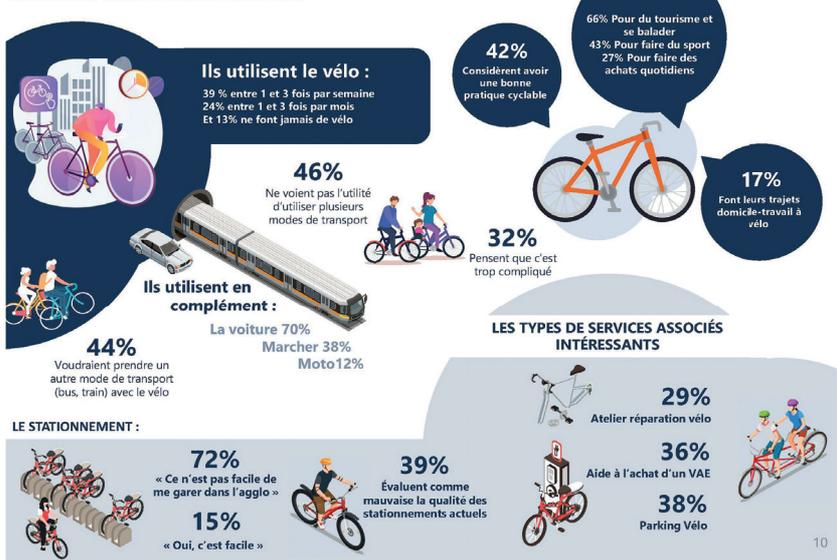
Un Schéma Directeur vélo a été approuvé par le Conseil Communautaire du 13 décembre 2021. Il a pour objectif de sécuriser les déplacements à vélo sur le territoire i en coordonnant les actions communales. Il ambitionne de créer et de promouvoir un maillage intercommunal pour favoriser les continuités cyclables.

Quelques chiffres :

- 59 % des déplacements effectués en voiture font moins de 5 kilomètres,
- 78 % des résidents de plus de 11 ans déclarent ne jamais utiliser de vélos,
- 2 % déclarent utiliser un vélo tous les jours ou presque,
- 11 % des résidents se déclarent usagers occasionnels et pourraient utiliser davantage ce mode de transport.



HABITUDES VÉLO ET AMÉNAGEMENTS



> TRANSPORT AGGLOBUS



Le réseau Agglobus est exploité par le biais d'une Délégation de Service Public. Au cours de l'année 2021, la Communauté d'Agglomération a programmé l'achat d'une navette électrique supplémentaire portant ainsi le parc à 4 navettes au total. De plus, une commande de 4 véhicules électriques de grande capacité pour remplacer 4 véhicules thermiques est intervenue. Selon les prévisions, 250 000 kilomètres seront réalisés en bus électriques. À Roquebrune a été créé pour les scolaires d'un quartier un transport par « Rosalie ».

> BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



Le service Transports et Mobilité a également pour mission de doter le territoire en bornes de recharge électrique. Aussi Estérel Côte d'Azur

Agglomération a intégré un groupement de commandes avec quatre EPCI des Alpes Maritimes. Le marché a été lancé en 2021 et quelque 40 bornes de recharge seront installées en 2022 sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. L'objectif est d'accompagner et d'encourager le développement des transports « propres » sur le territoire.

> COVOITURAGE

Afin de renforcer le covoiturage, Estérel Côte d'Azur Agglomération travaille en collaboration avec l'entreprise VINCI pour étendre la capacité des aires de covoiturations déjà existantes aux Adrets de l'Estérel et à Fréjus. La Communauté d'Agglomération étudie également la création d'une aire supplémentaire située près de l'échangeur autoroutier de Puget sur Argens (Contrat Plan État Région 2022-2026).

FINALITÉ N° 2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Les cinq communes d'Estérel Côte d'Azur constituent un territoire riche de biodiversité et de milieux naturels souvent remarquables. La Communauté d'Agglomération mène différentes actions afin de préserver ce patrimoine exceptionnel.

BIODIVERSITÉ

› GESTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Depuis 2018, le territoire de l'agglomération doit faire face à l'invasion d'une espèce d'escargots classée parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Cette espèce dénommée ampullaire a été principalement localisée au barrage du Saint-Esprit à Fréjus. Afin de stopper radicalement sa progression, la retenue du barrage de Saint Esprit a été vidangée en septembre 2020. L'année 2021 donc a été consacrée à l'évaluation de l'impact sur la population d'ampullaires.

Ainsi depuis 2018, 459 escargots ont été ramassés, dont 424 en 2020 contre seulement 2 escargots en 2021. Mais également depuis 2018, 13 459 pontes ont été retirées dont 7 179 en 2020 (année de la vidange), et seulement 6 pontes en 2021.

| | 2018-2019 | 2020 | 2021 |
|------------------|-----------|-------|------|
| Escargots | 35 | 459 | 2 |
| Pontes | 6 280 | 7 179 | 6 |

Ces indicateurs démontrent que la stratégie adoptée a été efficace. Il faudra néanmoins poursuivre le suivi sur une année supplémentaire pour être certain de sa performance à long terme.

En matière de conservation des habitats naturels et de préservation des espèces protégées, terrestres et marines, les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année 2021.



Ampullaire Pomacea



Pontes ampullaire

› LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Estérel Côte d'Azur Agglomération dispose d'un service de Lutte Contre les Nuisibles (LCN) dans l'objectif de contribuer au confort de vie des administrés et de prévenir les risques sanitaires liés à la colonisation de son territoire par certains insectes invasifs. Ce service dédié est ainsi compétent pour mener des opérations de lutte contre la prolifération des moustiques, des chenilles processionnaires du pin et du charançon rouge du palmier, dans le respect de l'environnement.

1 – CAMPAGNE DE DÉMOUSTICATION



Chaque année, le service LCN mène une campagne de lutte contre la prolifération des moustiques, principalement entre les mois de mars et d'octobre. Ceci tant pour le confort de vie des administrés que la prévention

des risques sanitaires induits par le moustique tigre, vecteur potentiel de maladies graves (dengue, chikungunya, zika...).

La stratégie d'action repose sur deux principaux piliers : les traitements de démoustication et les opérations de sensibilisation et de visites à domicile.

- Les traitements sont essentiellement préventifs et biologiques, utilisant des produits « sélectifs » respectueux de l'environnement, à base de bactéries. Ils sont effectués par les agents sur le domaine public et les parties communes du secteur privé. Chaque année, entre mars et octobre, ils interviennent mensuellement sur environ 2 800 gîtes larvaires (lieux de ponte en eau) recensés et cartographiés.
- En complément des traitements, le service LCN organise des visites à domicile afin de sensibiliser les particuliers aux gestes simples de prévention à mettre en œuvre pour lutter contre le moustique tigre – *Aedes albopictus*. Ces interventions à domicile permettent ainsi d'identifier les gîtes larvaires à l'origine de la prolifération du moustique tigre.
- En 2021, le Service LCN a enregistré environ 200 demandes d'intervention de la part de particuliers ou syndicats de copropriété subissant des nuisances anormales de moustiques sur leurs lieux de vie. Ces demandes ont débouché sur la prospection de 750 propriétés, 610 traitements biologiques et 110 opérations de pose de moustiquaire chez les particuliers. Au total, plus de 25 000 visites à domicile ont été effectuées depuis la création du service LCN en 2011.

2 _ CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les campagnes de lutte contre la prolifération des chenilles processionnaires du pin menées chaque année sur le domaine public permettent d'éviter les



risques de contact entre ces insectes dangereux et la population, notamment au niveau des établissements scolaires ou des zones de loisirs.

Les agents du Service LCN combinent différentes méthodes de lutte, pour

d'avantage d'efficacité, tout au long du cycle de vie annuel de cet insecte. Cela induit des interventions à diverses périodes de l'année sur 159 sites sensibles (établissements scolaires, parcs, zones de loisir...) recensés sur le domaine public.

De janvier à mars 2021, le contrôle visuel des arbres a permis une détection des nids de chenilles, localisés au niveau du houppier des arbres (cocons blancs). Les agents ont procédé au retrait par échenillage de 553 nids à leur portée évitant ainsi à plusieurs milliers de chenilles d'entrer en procession et de rejoindre le sol pour s'y enfouir.

Pour neutraliser les nids hors de portée et intercepter les chenilles en procession avant qu'elles n'atteignent le sol, les agents ont installé 20 écopièges sur le tronc des arbres les plus hauts. Le service LCN a également enregistré 20 demandes d'intervention de la part de particuliers ayant signalé la présence de nids ou de chenilles en procession sur des espaces publics.

Au mois de juin 2021, les agents du service LCN ont eu recours à une méthode de lutte biologique par phéromone, aboutissant à la disparition naturelle de l'insecte par confusion sexuelle, au stade de papillon. Le principe actif phéromonal est inséré dans des billes de paintball biodégradables qui sont projetées sur les arbres à protéger pendant toute la saison de juin à septembre.

Le service LCN a utilisé cette technique de traitement simple et efficace pour éviter la prolifération de chenilles processionnaires au niveau de 75 zones sensibles du domaine public : les établissements scolaires en priorité ainsi que divers secteurs publics à risque (aires de jeux, parcs, zones de loisir) ou la présence de l'insecte est régulièrement constatée.

3 _ CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER



La lutte contre le charançon rouge du palmier, menée dans le cadre du Plan ARECAP (Action en Réseau pour l'Éradication du Charançon rouge et l'Assainissement des Palmiers), permet pour sa part d'offrir à des mil-

liers de propriétaires, publics et privés, une solution permettant de sauver leur patrimoine végétal à un tarif à la fois abordable et incitatif négocié par Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Entre les mois de mars et d'octobre 2021, plus de 6 100 palmiers ont pu faire l'objet d'un traitement préventif. Cela représente environ 2 100 propriétaires inscrits au plan ARECAP ayant ainsi pu faire contrôler et traiter préventivement leurs palmiers.

À l'issue de chaque campagne, Estérel Côte d'Azur Agglomération communique en toute transparence sur le taux d'échec apparent des traitements, calculé en fonction du nombre de palmiers régulièrement suivis, présentant une régression au niveau de leur état sanitaire (infestation, assainissement, mort), d'une année sur l'autre. Toutes espèces confondues, ce taux est ainsi en moyenne de 2,9 %. Ce taux se révèle plus élevé pour les Phoenix canariensis (palmiers des canaries), les plus sensibles aux attaques

du charançon et les plus ciblés par l'insecte, avec en moyenne 4,2 % d'échecs apparents.

Le piégeage fait aujourd'hui partie des dispositifs permettant non seulement de surveiller l'évolution de la population du charançon rouge dans le temps, mais également d'engager une action de lutte en masse efficace contre le ravageur.

En 2021, un réseau de 1 050 pièges répartis sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité a permis de capturer environ 13 500 charançons entre mars et novembre. Sur les 1 050 pièges en place, 700 sont installés sur le domaine public et gérés par les agents du service LCN ; 350 ont été mis à disposition d'adhérents au Plan ARECAP volontaires pour participer à cette opération de lutte collective (avec communication mensuelle des résultats de capture). Depuis 2016, le réseau de pièges installés sur le territoire communautaire a permis de capturer au total environ 97 000 coléoptères.

Un palmier infesté par le charançon rouge est un foyer de reproduction et de dissémination de l'insecte pouvant générer plusieurs centaines d'individus engendrant de nouvelles contaminations de palmiers.

Pour endiguer ce phénomène et tenter de faire respecter la réglementation en matière de lutte obligatoire contre le charançon rouge du palmier (arrêté ministériel du 25 juin 2019) une surveillance régulière du territoire est effectuée par les agents du service LCN. En 2021, ce type d'intervention a permis de repérer environ 100 foyers de charançon et de les faire éliminer par leurs propriétaires.

À compter de 2022, Estérel Côte d'Azur Agglomération prévoit de s'engager également dans la lutte contre le frelon asiatique – *Vespa velutina*, une espèce exotique envahissante accidentellement introduite en France en 2004, présente sur le territoire communautaire. Cet insecte occasionne une problématique d'intérêt général en menaçant les abeilles et l'apiculture ainsi que l'équilibre environnemental tout en induisant des risques en termes de sécurité publique.

► **ACTIONS LIÉES AU CANTONNEMENT DE PÊCHE DU CAP ROUX**

Le projet Cap Roux 2023 vise à mieux connaître et caractériser les retombées économiques du cantonnement de pêche du Cap Roux. Le cantonnement s'étend sur 450 hectares, il est situé au pied du massif de l'Estérel. Sa présence représente une source de richesse économique tant pour les pêcheurs que pour les activités aux alentours : activités nautiques, plongée sous-marine, excursions touristiques, baignade... Le projet « Cap Roux 2023 » a été lancé en 2020. Il a pour objectif de permettre une meilleure prise en compte des enjeux, des intérêts des acteurs

locaux et de la maîtrise raisonnée des usages. Il s'agit de préserver durablement ces écosystèmes marins remarquables en assurant la pérennité de la pêche et des activités citées précédemment.



En 2021, des données de fréquentation ont été collectées dans le but d'identifier et de caractériser les usages balnéaires au sein du cantonnement. Une première année de mesure acoustique a été également réalisée. Elle permettra d'une part d'identifier « l'effet réserve » sur la ressource halieutique et d'autre part d'évaluer les niveaux sonores de bruits anthropiques pouvant perturber le rôle de production halieutique du cantonnement. Des pêcheries scientifiques ont été également menées afin de conforter les données scientifiques acquises.

► **ACCOMPAGNEMENT « BIODIVERSITÉ » DE LA REMISE EN ÉTAT DES TERRES AGRICOLES DE SAINT-PONS**



Sur les terres acquises pour remise en production agricole, dans le secteur Saint-Pons, sur la commune de Fréjus, 2 espèces de plantes protégées sont présentes : la Canne de Fréjus et la Consoude bulbeuse.

Avant de remettre en état le site et permettre de lancer une production agricole, une opération de déplacement de ces 2 espèces floristiques s'imposait afin d'assurer leur pérennité. Ces opérations de transplantation ont eu lieu en octobre 2021 et ont été réalisées en interne par les agents de la Direction.

La Canne de Fréjus (de son nom scientifique *Arundo donaciformis*) est une plante endémique (vivant exclusivement) du territoire de l'agglomération semblable à la Canne de Provence mais avec une taille plus modeste. Située hors de son aire de répartition (principalement le bassin-versant du Valescure), l'origine de la station de Canne de Fréjus présente sur

Saint-Pons est très probablement liée à des apports de terre sur la parcelle. Elle a donc été déplacée vers un nouveau site d'accueil plus adapté à son écologie et plus proche de son aire de répartition, la retenue du barrage du Peyron, située sur la commune de Saint-Raphaël. L'opération a consisté à prélever les rhizomes concentrés en des mottes denses et de les replanter dans le nouveau site. Le suivi des opérations de ce type conduites ces dernières années montre que l'espèce supporte très bien ce changement d'environnement.



La Consoude bulbeuse (nom scientifique: *Symphytum bulbosum*) est une plante herbacée vivace dépassant rarement 50 cm de haut, à rhizome rampant muni de tubercules globuleux. Sur le site, l'espèce est présente

en de multiples stations de quelques dizaines de mètres carrés et avec des concentrations pouvant atteindre 40 individus au mètre carré. Attirant notamment les pollinisateurs, la Consoude bulbeuse a tout intérêt à rester sur site. Toutefois, pour optimiser l'espace dédié à l'agriculture, les stations de Consoude ont été déplacées en limite de parcelles. Ainsi, au sein de ces bandes d'accueil, la plante aura tout le loisir de se développer sans gêner les agriculteurs dans leurs pratiques.

Il s'agit d'une opération expérimentale pour lequel il existe encore très peu de retours d'expérience. Un suivi des populations déplacées sera donc assuré afin d'évaluer la méthode de transplantation.

› GESTION DES ÉTANGS DE VILLEPEY

Les gardes du littoral assurent la préservation des milieux naturels, des paysages et de l'intégrité des Étangs de Villepey. Ces étangs, ouverts toute l'année au public et propriété du Conservatoire du littoral, sont gérés par la Communauté d'agglomération depuis 2019.

En 2021, plus de 1000 personnes ont découvert ce site lors des Journées Mondiales des Zones Humides.

› ANIMATION DES SITES NATURA 2000

Estérel Côte d'Azur Agglomération est animatrice du site Natura 2000 Estérel et responsable du porter à connaissance du Document d'Objectifs du Val d'Argens bas (jusqu'à Vidauban) depuis 2013. Elle a également une délégation d'animation pour le Rocher de Roquebrune à hauteur de 10 jours par an

depuis 2018. Il s'agit d'un lieu emblématique du territoire intercommunal jusque-là géré par l'animateur du site Plaine et Massif des Maures.

Par son engagement envers ce réseau européen de sites naturels, Estérel Côte d'Azur Agglomération contribue à la préservation du patrimoine naturel de son territoire et du cadre de vie de ses administrés. Elle accompagne les différents acteurs locaux afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les programmes d'actions et les projets du territoire, qu'ils soient d'envergure ou de plus petite ampleur. Gestion et planification sont au cœur des missions des animateurs Natura 2000 du territoire.

En 2021, ils ont notamment accompagné l'opération pilote Motiv'Biodiv du Conservatoire d'Espaces naturels de Provence au niveau du Bombardier à Fréjus, secteur représentant un fort enjeu pour le site Natura 2000 Estérel. Ce projet innovant, subventionné par l'Office Français de la Biodiversité, vise à former des référents locaux bénévoles pour des missions de suivi scientifique, de gestion et de sensibilisation sur un site donné. Des opérations de restauration d'habitats d'intérêt prioritaire au niveau européen et de stations d'espèces végétales protégées au niveau national ont été menées, notamment par l'élimination et le suivi du *Mimosa dealbata* via une méthode expérimentale.

Mais les animateurs Natura 2000 réalisent également des missions de sensibilisation, qui en 2021 ont pris une envergure plus importante concernant les projets scolaires avec l'accompagnement de 18 classes (452 élèves). Parmi celles-ci, 3 ont été accompagnées dans le cadre d'Aires Marines Éducatives initiées par l'Office Français de la Biodiversité et le ministère de l'Éducation Nationale, et 11 dans le cadre d'un Appel à Projets Biodiversité lancé conjointement par l'Agglomération et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Var, autour de différentes thématiques telles que les chauves-souris, les tortues d'Hermann, les milieux aquatiques ou encore les insectes. Le niveau des classes participantes s'est échelonné de la grande section de maternelle jusqu'à la 6^e avec une majorité d'élèves de cycle 3 (CM1-6e).

D'autre part, au niveau de la sensibilisation grand public, une manifestation a également pris de l'ampleur par rapport aux années précédentes. Il s'agit de la Nuit Internationale de la Chauve-souris, pour laquelle Estérel Côte d'Azur Agglomération a organisé 4 soirées qui ont permis de faire découvrir à 119 personnes, dont plus de 90 % habitent sur le territoire, ces espèces en déclin et victimes de préjugés négatifs.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le service a initié en 2019 la dématérialisation notamment pour les conseils communautaires, les bureaux communautaires et la commission des assemblées. Depuis 2020, plus aucune convocation ou dossier de travail n'est remis en version papier. Cette mesure permet une économie importante de papier (60 000 impressions par séance environ).

De plus une fonction d'océrisation (reconnaissance optique de caractères) proposée dans les copieurs permet de pouvoir modifier les documents scannés. Cette fonction évite bon nombre de réimpressions et donc permet de faire des économies de papier et d'énergie.

SERVICE HYDRAULIQUE COURS D'EAU

Des mesures compensatoires interviennent lors de la réalisation de projets structurants de lutte contre les inondations. Elles rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la séquence "Éviter Réduire Compenser" (Mesures ERC) et visent à contrebalancer les impacts résiduels sur la biodiversité d'un ouvrage lorsqu'il n'a pas été possible ni de les éviter, ni de les réduire. Elles peuvent par exemple prendre la forme d'actions de restauration d'habitats ou d'espèces identiques à ceux impactés par le projet, et sont si possible localisées au plus près de ces derniers. Ces mesures peuvent avoir un impact financier important sur les projets menés.

EAU & ASSAINISSEMENT

Comme chaque année, le délégataire de la communauté d'agglomération a renouvelé une partie du réseau des eaux usées et les postes de refoulement afin d'éviter une pollution des milieux naturels. Ce sont ainsi 3 780 mètres de tuyaux d'assainissement qui ont été renouvelés sur le territoire de l'agglomération en 2021.

De plus, la mise en place d'un diagnostic permanent à Fréjus, Saint-Raphaël et Puget sur Argens limite les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement à l'aide d'un débitmètre. Les rejets d'eaux brutes dans le milieu naturel sont ainsi limités.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, le délégataire a renouvelé 3 dégrilleurs de la station d'épuration du Reyran encombrés à la suite des violents orages de 2020.

2 émissaires ont été réparés, l'un situé à 800 mètres au large de la plage des Sablettes entre Fréjus et Saint-Raphaël, l'autre à 500 mètres au large de la plage de la Gaillarde à Roquebrune-sur-Argens.

Enfin, dans le cadre du projet de réutilisation des eaux usées pour l'arrosage du Golf de Cap Esterel, les entreprises ont répondu à l'appel à projet. Les services de l'État (DDTM) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) se prononceront pour attribuer le projet au cours de l'année 2022.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le club de Handball "Saint-Raphaël Var Handball" attire beaucoup de spectateurs les jours de match au Palais des Sports, de même que le CARF (rugby) le stade Rossi, qui sont les deux équipements sportifs relevant à ce jour de la communauté d'agglomération. Pour faire face à une importante quantité de déchets à valoriser, des poubelles de tri sont mises à disposition du public lors des manifestations sportives.

Les agents du Syndicat Mixte de Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV), compétent pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers, sont venus conseiller le service des équipements sportifs pour résoudre la problématique des déchets. Le SMIDDEV a financé pour partie les conteneurs dédiés au verre et au papier, en sus des containers à emballages et des déchets ménagers classiques déjà présents sur site.

S'agissant de la collecte, le prestataire de collecte, l'entreprise Pizzorno, récupère les conteneurs pleins lorsque le service le signale afin d'optimiser les déplacements des camions poubelles.

De plus, le service équipements sportifs utilise des programmeurs pour l'arrosage des espaces verts. Le marché d'entretien et de fertilisation est conclu pour des produits phytosanitaires biologiques. Il contient des clauses de récupération et de valorisation des emballages des produits, mais également de récupération de déchets verts afin que ceux-ci puissent être transformés en engrais. Ce marché comprend également une clause selon laquelle l'entretien se fera sans nuisance sonore au sens réglementaire du terme.

SERVICE AFFAIRES FONCIÈRES ET OPÉRATION D'AMÉNAGEMENTS (SAFOA)

Dans le cadre de la GEMAPI et de la construction de digues sur le site de la Palud, le SAFOA doit acquérir

2,8 hectares afin de répondre aux mesures compensatoires réglementaires.

Concernant les ouvrages écrêteurs de crues de Vaulongue et l'Aspé, une bonne partie de l'acquisition foncière a déjà été faite en 2021.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE, EMPLOI ET FORMATION

Le service Développement Économique, Agriculture, Emploi et Formation travaille en partenariat avec la chambre d'agriculture du Var sur un bon nombre de prospectives comme :

- Une convention « maraîchage » afin de promouvoir l'innovation et les bonnes pratiques en agriculture,
- Une convention « vergers expérimentaux » qui vise à valider un modèle de verger viable sur le secteur afin de favoriser la remise en culture d'arbres fruitiers y compris en zone inondable. 2 parcelles ont accueilli 240 plants greffés en 2021,
- Un soutien à la démarche Eco-Phyto de la chambre d'agriculture du Var visant à réduire l'utilisation des produits de traitement et favoriser les auxiliaires de culture et la biodiversité

- Une subvention au plan de conquête et de reconquête agricole et à la démarche ambition installation.

Le service travaille également en partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) dans le cadre d'une convention d'intervention foncière. Elle permet de bénéficier d'un observatoire foncier et d'orienter le cas échéant les préemptions en fonction des projets agricoles du territoire. Cette démarche vise à préserver les terres agricoles et favoriser leur remise en culture.

La chambre d'agriculture du Var, en partenariat avec Estérel Côte d'Azur Agglomération, a par ailleurs dispensé une journée de formation aux agriculteurs du territoire grâce à l'intervention du groupe « 30000 fermes maraîchage varois ». Le but de cette journée était d'apprendre à identifier les auxiliaires de culture (être vivant qui détruit les ravageurs ou atténue leurs effets) et leur utilité selon les ravageurs. Ces techniques permettent notamment d'éviter l'utilisation de produits chimiques. Après une matinée de conseils techniques dispensés à la Maison de l'économie située au Château Gallieni, l'animation s'est poursuivie avec la visite d'une exploitation maraîchère à Fréjus. Un exercice d'observation et d'identification sur le terrain avec l'aide de loupes remises aux producteurs présents.

FINALITÉ N° 3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Estérel Côte d'Azur Agglomération mène des politiques transversales afin de favoriser une cohésion sociale sur son territoire.

HABITAT

Une étude de stratégie foncière avait été menée lors de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH) pour mettre en avant les fonciers les plus stratégiques pour le développement de logements : centralité, accessibilité, proximité des zones d'emploi, extensions urbaines limitées... Ces gisements ont été, pour la plupart, repris dans les PLU des communes. Ces fonciers font l'objet d'un suivi annuel pour évaluer leur consommation.

Quelques indicateurs au travers du PLH :

- En 2021, 8 opérations ont été menées pour 275 logements locatifs sociaux.

- Au 1^{er} janvier 2021, le service habitat recense 3 582 demandes de logements en cours.
- Au regard de la temporalité du PLH, les chiffres des attributions de logements ne sont pas encore connus. En 2020, il y avait eu 531 attributions
- Subventions votées par l'agglomération en 2021 : 1 opération pour 68 000 €
- Le montant alloué aux bailleurs sociaux en 2021 s'élève à 1 M€.
- Garanties d'emprunt votées en 2021 : 6 opérations pour 24 M€
- Le nombre de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2021 est de 6 377.

AGRICULTURE



Estérel Côte d'Azur agglomération et la commune de Roquebrune ont initié en 2021 une étude de programmation pour une « Maison des Terroirs » à Roquebrune-sur-Argens. Cette opération consiste à réhabiliter une maison de 450 m², acquise par la commune, avec un local commercial au rez-de-chaussée proposant exclusivement des produits agricoles du territoire, un gîte vert destiné aux randonneurs pédestres et cyclistes dans les étages et un « drive maraîcher » à l'arrière du bâtiment.

SERVICE HYDRAULIQUE COURS D'EAU

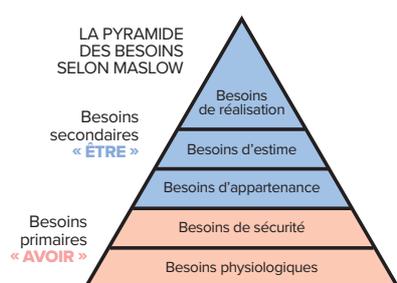
Le service hydraulique cours d'eau a recours à un marché d'insertion sociale. Il favorise l'insertion ou la réinsertion de personnes en difficulté pour les travaux d'entretien de certains espaces verts et les cours d'eau du territoire. Ce sont en général des équipes de 4 à 6 personnes auxquelles les agents de la Communauté d'Agglomération apprennent un métier de débroussaillage et/ou d'élagage. Ce marché est conclu avec des associations locales spécialisées pour un montant de 50 000 € environ.

TRANSPORTS & MOBILITÉ

Afin d'apporter une aide aux élèves domiciliés sur le territoire de l'Agglomération mais scolarisés en dehors de celle-ci, Estérel Côte d'Azur prend partiellement en charge leurs titres de transport régionaux ZOU à hauteur de 20 € par enfant. Cela concerne 111 élèves sur l'année scolaire 2020-2021, soit 2 220 €.

FINALITÉ N° 4

LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Selon la théorie posée par la pyramide de Maslow, l'être humain nourrit cinq types de besoins, allant des plus basiques et vitaux, aux plus élaborés. Cette théorie suggère que l'on ne peut « accéder » à un besoin tant que l'on n'a pas satisfait le précédent. Le service public intercommunal, en agissant sur ces cinq niveaux, à travers les compétences qui lui sont confiées, travaille au quotidien pour la qualité de vie des habitants mais aussi des visiteurs du territoire.

HABITAT

Le service habitat de l'agglomération participe au développement du logement locatif social pour tous : il collabore avec les communes et les opérateurs sociaux pour développer des opérations de logements en réponse aux besoins du territoire (typologies, loyers, publics...). Des subventions sont allouées aux bailleurs à hauteur de 3 000 euros par logement.

Le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 fixe les objectifs de production de logements sur les 5 communes de l'EPCI.

Un travail partenarial est mené avec les associations locales pour répondre aux besoins des publics spécifiques (seniors, jeunes, étudiants, personnes en difficultés) en termes de logements et d'hébergement.

Un observatoire de l'habitat et de la demande de logements a été mis en place par le service et est alimenté chaque année afin de connaître précisément les besoins et pouvoir proposer des réponses adaptées. Chaque année, le PLH fait l'objet d'un bilan annuel. Un bilan intermédiaire sera élaboré courant 2022.

SERVICE HYDRAULIQUE COURS D'EAU

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention et de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.

Estérel Côte d'Azur Agglomération applique cette politique de réduction de la vulnérabilité en procédant à l'acquisition de maisons bâties sur des terrains inondables exposant la population à des risques naturels (dispositif ALABRI). En 2021, une maison a été rachetée et une autre est en cours d'acquisition. La plupart du temps, les habitations rachetées doivent être détruites car les constructions ne sont pas viables.

ARCHIVES

Le service des Archives participe directement à la mémoire collective du territoire.

Parmi ses missions, il permet la transmission de l'histoire locale en créant des instruments de recherche et autres outils à partir des sources archivées, pour des usages multiples, à développer dans le cadre des compétences de l'agglomération, pour tous publics.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE, EMPLOI ET FORMATION



La Journée de l'Entrepreneur est un salon destiné à l'entrepreneuriat du territoire qui propose aux créateurs d'entreprises, aux jeunes dirigeants et aux chefs d'entreprise un accès en un seul lieu à l'ensemble des partenaires du développement de l'entreprise.

Pour sa 15^e édition, la Journée de l'Entrepreneur 2021 a été placée sous le thème de la relance pour se réinventer. L'objectif a été d'apporter une information claire et pratique aux visiteurs sur les moyens de rebondir, tout en identifiant et saisissant les opportunités dans certains domaines d'activités porteurs lors de la relance post-COVID. La Journée de l'Entrepreneur 2021 a mis également l'accent sur le réseautage des chefs d'entreprises établis. Cet événement a accueilli 450 visiteurs et 50 exposants. En 2020, le même événement accueillait 330 visiteurs et 44 stands.

Dans un contexte de mutations du monde économique, la mobilisation complémentaire des acteurs de l'entrepreneuriat contribue à optimiser les chances de croissance des entreprises et favoriser le développement du tissu économique local.

Estérel Côte d'Azur Agglomération étant engagée dans une démarche de développement durable, toute la vaisselle mise à disposition pour cette journée fut soit en matériaux recyclés, soit en matériaux réutilisables ou valorisables. Les produits consommés viennent de circuits courts.

VACCINATION



Estérel Côte d'Azur a répondu en 2021 à l'urgence de la crise sanitaire avec l'ouverture de deux centres de vaccination COVID-19, à l'Espace Caquot de la Base Nature de Fréjus, dont elle a assuré le financement, la gestion et la coordination, avec le soutien financier de l'État et la participation des communes membres. 173 447 injections ont été réalisées en 2021.

FINALITÉ N° 5

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Estérel Côte d'Azur veille, dans ses actions quotidiennes, à respecter toujours le plus possible les principes du développement durable.

DOCUMENTATION

Le service Documentation mutualisé a dématérialisé de façon importante les ressources documentaires en 2018 et maintient depuis lors ses efforts. Il utilise une plateforme de veille numérique sur différents thèmes comme l'action sociale, l'aménagement du territoire, le commerce, la communication, l'économie, l'énergie, l'environnement, le numérique, le juridique, le logement, les ressources humaines...

En 2021, ce portail e-Freedoc a enregistré 16 213 visites contre 8 214 en 2020 et 5 458 en 2019. Ces chiffres montrent l'engouement croissant pour cet outil de partage de l'information professionnelle.

À ce jour, 231 agents reçoivent une ou plusieurs revues ou publications dématérialisées.

INFORMATIQUE

Le service informatique met à disposition des agents de nombreux outils pour réduire considérablement leurs déplacements et minimiser l'impression de documents.

Les moyens choisis sont pratiques et faciles d'appréhension pour favoriser leur appropriation par les agents. En effet les principaux freins à ce dispositif sont liés aux habitudes des utilisateurs mais aussi aux coûts engendrés par les solutions.

Le service informatique suit les dernières avancées technologiques en la matière. Par exemple, avec l'émergence d'un système permettant de créer un lien direct entre des ordinateurs distants, qui isole leurs échanges du reste du trafic se déroulant sur des réseaux de télécommunication publics (VPN). Ensuite, le service informatique a pu effectuer une dématérialisation complète au niveau du service comptabilité (bons de commande, devis...). Tous les

déchets d'équipements électriques et électroniques sont recyclés sous la mention et directive DEEE. Enfin, les disques durs mécaniques se trouvant dans les postes informatiques sont progressivement remplacés par des disques durs électroniques beaucoup moins énergivores.

HABITAT

Dans ses missions, le service Habitat doit constamment se conformer aux écolabels et à la certification environnementale.

Les logements subventionnés par l'agglomération doivent atteindre le niveau de certification RT2012-20 % ; c'est la performance énergétique qui est demandée également par la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

Le service Développement Économique soutient la création d'un point de vente agricole collectif à Puget sur Argens, avec la mise en place d'un drive fermier. La Région a subventionné ce projet à hauteur de 496 000 € pour une acquisition foncière de 4 000 m². En sécurisant les débouchés, ce projet de plateforme agricole / drive fermier favorisera les nouvelles installations d'agriculteurs, encouragera le développement des productions alimentaires et sera le pilier d'un futur Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Au cours de l'année 2021, Estérel Côte d'Azur a pu acquérir le terrain nécessaire et constituer les servitudes de passage pour accompagner également les agriculteurs. Elle a signé la promesse de bail à construction au profit de la SAS O PAYSANS.

CONCLUSION

Cette nouvelle édition du rapport illustre que, en 2021 encore, le développement durable est bien présent et installé durablement dans les actions en interne comme dans les politiques publiques conduites quotidiennement par l'établissement public de coopération intercommunale

La principale caractéristique de la prise en compte du développement durable dans l'action publique est de l'être dans une logique d'amélioration continue. Ce rapport ne doit donc pas être considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme un « point d'étape » dans l'action quotidienne, pour une notion qui est au cœur du Pacte de Gouvernance et de ses projets. Ainsi, l'action menée au quotidien contribue à la protection et à la valorisation de notre environnement mais permet aussi d'accompagner les nécessaires transitions (écologique, climatique...) de la période.

Est+érel,
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

Un destin en commun.

DIRECTION ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS

624, chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël
Tél. 04 94 19 68 51 - environnement@esterelcotedazur-agglo.fr

esterelcotedazur-agglo.fr